

ASSEMBLÉE DU 29 OCTOBRE 2008

Procès-verbal de l'assemblée de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le mercredi 29 octobre 2008 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Phillion, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Yvon Boucher, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Alain Riel, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier
Monsieur Alain Pilon, conseiller de la Ville de Gatineau

Sont également présents :

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley

Monsieur Michel Brissette, directeur général
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing
Monsieur Claude Renaud, directeur des opérations
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement

A motivé son absence :

Monsieur Jean Perras, maire de la Municipalité de Chelsea

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2008-114

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion
APPUYÉ PAR monsieur André Pilon
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal des assemblées ordinaire du 24 septembre 2008 et extraordinaire du 15 octobre 2008
3. **Direction générale**
4. **Projet Rapibus**
5. **Direction des finances et de l'administration**
 - 5.1 Grille tarifaire pour l'année 2009
 - 5.2 Budget pour l'année 2009
 - 5.3 Programme des immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011
 - 5.4 Partage des coûts d'exploitation du transport adapté
 - 5.5 Emprunts bancaires temporaires
6. **Direction de la planification et du développement**
 - 6.1 Mandat – étude de justification, plans, devis et surveillance Parc-o-bus Limbour
 - 6.2 Mandat – étude de justification, plans, devis et surveillance de l'aire d'attente pour autobus A-50/ St-Louis
 - 6.3 Ajustement de service - automne 2008
 - 6.4 Modifications au programme des immobilisations 2008-2009-2010
7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Acquisition d'équipements – autobus 2009
 - 7.2 Déblaiement et enlèvement de la neige - centre administratif et Parc-o-bus Freeman
 - 7.3 Déblaiement et enlèvement de la neige - Terminus Jean-René Monette et Parc-o-bus Rivermead et Saint-Dominique
 - 7.4 Fourniture et installation - système de communication radio (projet Sûreté)
 - 7.5 Fourniture et installation - caméras de surveillance au centre administratif (projet Sûreté)
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Renouvellement de contrat – assurances collectives
 - 9.2 Dotation – poste d'analyste à la Direction de la planification et du développement
10. **Direction des communications et du marketing**
11. **Correspondance et rapports divers**
12. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-115

Adoption des procès-verbaux

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche
APPUYÉ PAR monsieur Alain Riel
ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des assemblées ordinaire du 24 septembre 2008 et extraordinaire du 15 octobre 2008, soient adoptés.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-116

Grille tarifaire pour l'année 2009

ATTENDU QUE conformément à l'article 116 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q. chapitre S-30.01), la Société doit informer la Ville de Gatineau des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget;

ATTENDU QUE la Société a prévu à même ses prévisions budgétaires 2009, la grille tarifaire suivante pour l'année 2009 :

TITRE	ADULTE	ÉTUDIANT	AÎNÉ
ABONNEMENT MENSUEL			
. Régulier	76,00 \$	52,50 \$	34,50 \$
. Express	91,50 \$	65,00 \$	34,50 \$
. Interzone	105,50 \$	80,00 \$	34,50 \$
BILLET (coût unitaire)			
. Régulier	2,80 \$	2,05 \$	2,05 \$
. Express (supplément)	0,50 \$	0,50 \$	0,50 \$
. Interzone (2 billets)	5,60 \$	4,10 \$	4,10 \$
AU COMPTANT			
. Régulier	3,25 \$	3,25 \$	3,25 \$
. Express	3,75 \$	3,75 \$	3,75 \$
. Interzone	5,60 \$	5,60 \$	5,60 \$
Laissez-passer d'un jour	6,50 \$	6,50 \$	6,50 \$
Carte à puce	8,00 \$	8,00 \$	8,00 \$

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon
ET RÉSOLU :

QUE les tarifs indiqués au budget 2009 et détaillés ci-haut soient acceptés et mis en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-117

Budget pour l'année 2009

ATTENDU QU'en vertu de l'article 116 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q. chapitre S-30.01), la Société a l'obligation de déposer, pour adoption à la Ville de Gatineau, son budget pour l'exercice financier suivant;

ATTENDU QUE le budget 2009 de la Société de transport de l'Outaouais s'élève à 81 480 000 \$;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel

APPUYÉ PAR moniseur Alain Pilon

ET RÉSOLU :

QUE le budget 2009 de la Société de transport de l'Outaouais, s'élevant à 81 480 000 \$, soit adopté;

QUE ledit budget soit transmis, pour approbation, à la Ville de Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-118

Programme des immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2010

ATTENDU QU'en vertu de l'article 132 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q. chapitre S-30.01), la Société doit, chaque année, produire un Programme de ses immobilisations pour les trois exercices financiers suivants;

ATTENDU QUE ledit Programme doit être divisé en phases annuelles et doit détailler, par période, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit engager ou effectuer la Société et dont la période de financement excède douze mois;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît

APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais approuve le Programme des immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011, lequel comporte des dépenses en immobilisations totalisant 337 426 062 \$ et qui se répartissent comme suit :

Année 2009	48 101 000 \$	(subventions 32 626 000 \$)
Année 2010	75 915 062 \$	(subventions 54 629 000 \$)
Année 2011	213 410 000 \$	(subventions 155 551 000 \$)

Adoptée à l'unanimité

Partage des coûts d'exploitation du transport adapté

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q. chapitre S-30.01), la Société de transport de l'Outaouais a l'obligation d'offrir, à l'intérieur de son territoire, un service spécial de transport pour les personnes handicapées incapables d'utiliser son réseau de transport en commun de passagers;

ATTENDU QUE le service de transport adapté est en place depuis le 13 avril 1981;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2008-117, la Société adoptait son budget pour l'année 2009, lequel budget inclut les prévisions budgétaires du transport adapté au montant de 4 995 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu du décret 279-2005, adopté le 30 mars 2005, le ministère des Transports du Québec accorde aux organismes publics de transport en commun une subvention maximale de 75 % des coûts du transport adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Phillion
ET RÉSOLU :

QUE la Société de transport de l'Outaouais accepte de payer le coût net relié au budget du transport adapté;

QUE la contribution de la Ville de Gatineau au transport adapté soit établie à 1 860 000 \$ pour l'année 2009, soit 37,2 % du budget au transport adapté.

Adoptée à l'unanimité

Emprunts bancaires temporaires

ATTENDU QUE la Société doit, pour rencontrer régulièrement ses obligations courantes d'exploitation et compte tenu que certains remboursements gouvernementaux sont versés à différentes périodes, procéder par emprunts bancaires temporaires;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2007-93, le conseil d'administration autorisait une limite de 5 000 000 \$ pour les emprunts bancaires temporaires ou marge de crédit;

ATTENDU QUE les subventions reliées aux projets inscrits à la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) seront versées sous la forme d'un paiement au comptant dans les deux mois suivant la présentation de la demande de subvention et des pièces justificatives et que par conséquent, la Société doit assumer les déboursés à même la marge de crédit;

ATTENDU QUE le projet Rapibus, dont le coût est de 195 000 000 \$ est en cours de réalisation et qu'un financement est prévu en début d'année 2009;

ATTENDU QUE la limite pour les emprunts bancaires temporaires ou marge de crédit devrait être augmentée à 10 000 000 \$;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon
ET RÉSOLU :

QUE conformément à l'article 124 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, la Société soit autorisée à procéder par emprunts temporaires ou utiliser une marge de crédit jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 10 000 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-121

Parc-o-bus Limbour – Octroi de contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de justification, des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction du stationnement incitatif

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2005-131 adoptée le 28 septembre 2005, le conseil approuvait l'adoption du Plan Stratégique 2005-2015;

ATTENDU QUE l'axe stratégique III prévoit l'implantation d'infrastructures facilitant la connexion entre différents modes;

ATTENDU QUE l'axe stratégique IV prévoit des mesures d'intégrations du transport collectif régional;

ATTENDU QUE plusieurs usagers ne peuvent bénéficier du service compte tenu du manque d'espaces de stationnement pour les usagers dans le stationnement incitatif St-Alexandre;

ATTENDU QUE le secteur connaît un fort développement qui nécessite un point focal pour les usagers;

ATTENDU QUE le Programme Triennal d'Immobilisation 2008-2009-2010 prévoit l'aménagement d'un Parc-o-bus à l'intersection du chemin des Érables et de la rue du Sommelier dans le secteur Limbour;

ATTENDU QUE la Société a adopté le 27 août 2008 le règlement d'emprunt 117 au montant de 1 000 000 \$ pour la réalisation du projet Parc-o-bus Limbour;

ATTENDU QU'il est nécessaire de préparer une étude de justification ainsi que les plans et devis de réalisation en vue de l'approbation du projet au ministère et d'un appel d'offres auprès d'entrepreneurs pour la construction du projet;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été tenu pour retenir les services d'une firme d'ingénierie pour effectuer l'étude de justification, les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction du Parc-o-bus Limbour;

ATTENDU QUE les trois offres suivantes ont été reçues :

- CIMA +
- Génivar
- Tecslult

ATTENDU QUE le comité de sélection ayant analysé les soumissions recommande l'offre de la firme CIMA+ au montant de 93 686,25 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-292;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration approuve l'offre de la firme CIMA+ s'élevant à un montant de 93 686,25 \$, taxes incluses, afin de réaliser l'étude de justification, les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction du Parc-o-bus Limbour.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-122

Aire d'attente pour autobus A-50 / St-Louis – Octroi de contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de justification, des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction de l'aire d'attente pour autobus

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2005-131 adoptée le 28 septembre 2005, le conseil approuvait l'adoption du Plan Stratégique 2005-2015;

ATTENDU QUE l'axe stratégique I prévoit l'implantation d'un terminus à Rideau/King Edward;

ATTENDU QUE l'axe stratégique IV prévoit des mesures d'intégrations du transport collectif régional;

ATTENDU QUE les problématiques opérationnelles liées au terminus King Edward sont identifiées dans l'étude déposée par les experts-conseils Tecslult en mai 2007 et que l'aménagement d'une aire d'attente pour autobus le long de l'autoroute 50 dans la bretelle de sortie St-Louis fait partie des recommandations dudit rapport;

ATTENDU QUE le Programme Triennal d'Immobilisations 2008-2009-2010 prévoit l'implantation d'un ensemble d'interventions visant à remédier à la situation;

ATTENDU QUE la Société a adopté le 27 août 2008, le règlement d'emprunt 116 au montant de 3 000 000 \$ pour la réalisation du projet Terminus King Edward dont fait partie le projet de l'Aire d'attente A-50 / St-Louis;

ATTENDU QU'il est nécessaire de préparer une étude de justification ainsi que les plans et devis de réalisation en vue de l'approbation du projet au ministère et d'un appel d'offres auprès d'entrepreneurs pour la construction du projet;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été tenu pour retenir les services d'une firme d'ingénierie pour effectuer l'étude de justification, les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'aire d'attente A-50 / St-Louis;

ATTENDU QUE les offres suivantes ont été reçues :

- CIMA+
- Tecslut
- Génivar

ATTENDU QUE le comité de sélection ayant analysé les soumissions recommande l'offre de la firme CIMA+ au montant de 71 111,25 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-279;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration approuve l'offre de la firme CIMA+ s'élevant à un montant de 71 111,25 \$, taxes incluses, afin de réaliser l'étude de justification, les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'aire d'attente A-50 / St-Louis.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-123

Ajustement du service de l'automne 2008

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun, le plan d'amélioration des services 2007-2011 prévoit ces ajustements annuels;

ATTENDU QUE la croissance d'achalandage de l'automne 2008 a amené des surcharges sur certains voyages de notre réseau;

ATTENDU QU'afin de répondre à ces situations de surcharge, des voyages ont été ajoutés sur certaines lignes du réseau, engendrant ainsi une dépense de l'ordre de 44 000 \$ pour la période se terminant le 31 décembre 2008;

ATTENDU QUE les fonds requis sont prévus au budget 2008, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-297;

ATTENDU QUE ces ajouts seront reconduits en 2009 pour un montant annuel de 225 000 \$;

ATTENDU QUE ces ajouts de service requièrent qu'à compter du 1^{er} janvier 2009, le nombre d'effectifs chauffeurs autorisés devra être augmenté de deux;

ATTENDU QU'en vertu du Plan vert du MTQ, 50 % des dépenses des nouveaux services sont admissibles à une subvention;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon
ET RÉSOLU :

D'entériner la mise en service des voyages identifiés dans le document de la Direction de la planification et du développement intitulé « Améliorations de service automne 2008 »;

D'autoriser l'augmentation de l'effectif des chauffeurs de deux;

D'approuver la dépense s'élevant à 44 000 \$ de novembre à décembre 2008 et de 225 000 \$ pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-124

Modification au programme des immobilisations 2008-2009-2010

ATTENDU QUE la Société souhaite mettre en place une voie réservée pour autobus sur l'accotement de la bretelle de la sortie Montée Paiement de l'autoroute 50 en direction ouest;

ATTENDU QU'afin d'obtenir les approbations requises pour ce projet, la Société a déjà réalisé différentes études et analyses concluantes quant à la faisabilité de cette voie réservée;

ATTENDU QU'à la suite de ces études, le ministère des Transports du Québec et la Ville de Gatineau ont approuvé la réalisation du projet, lequel est évalué à 220 250 \$;

ATTENDU QUE ce projet peut être admissible à une aide financière de 100 % du MTQ, mais qu'il doit préalablement être inscrit au programme des immobilisations;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2007-120 adoptée le 31 octobre 2007, le conseil d'administration approuvait le programme des immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010;

ATTENDU QUE pour l'année 2008, le programme précité comporte des dépenses en immobilisations totalisant la somme de 30 236 000 \$, sans toutefois comprendre le projet d'aménagement de cette voie réservée;

ATTENDU QU'en conséquence, il y a lieu de modifier le programme des immobilisations 2008-2009-2010 pour prévoir, en l'année 2008, l'ajout du projet de voie réservée dans la bretelle de la sortie Montée Paiement de l'autoroute 50, direction ouest;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon
ET RÉSOLU :

QUE le programme des immobilisations 2008-2009-2010 soit modifié pour ajouter en 2008, le projet de voie réservée dans la bretelle de la sortie Montée Paiement de l'autoroute 50 et que le montant des dépenses en immobilisations pour l'année 2008 soit porté à 30 456 250 \$, soit une augmentation de 220 250 \$ représentant le coût estimé du projet de cette voie réservée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-125

Acquisition d'équipements – autobus 2009

ATTENDU QU'en vertu du Programme des immobilisations pour les années 2009, 2010 2011, la Société de transport de l'Outaouais prévoit faire l'acquisition de vingt-cinq autobus pour 2009;

ATTENDU QU'en 2009, la Société devra procéder à l'achat de vingt-cinq nouvelles boîtes de perception « TAG » au coût unitaire de 7 440 \$, taxes en sus, pour un total de 209 948 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE ces vingt-cinq nouveaux véhicules nécessiteront également l'achat d'équipements particuliers dont :

- 25 modules UDV de *Coencorp*, avec ensemble d'installation, pour la lecture du kilométrage du véhicule transmise au système de gestion du carburant, à 450 \$ chacun, taxes en sus;
- 25 plaquettes d'identification «*Prox Tags*» pour l'identification des véhicules au système de gestion du carburant, à 115 \$ chacune, taxes en sus;
- 25 glissières pour la console du chauffeur (système de carte à puce), à 369 \$ chacune, taxes en sus;
- 25 boîtes de numéro de voiture installées sur le tableau de bord des véhicules, à 320 \$ chacune, taxes en sus;
- 25 ensembles d'autocollants aux couleurs de la STO à 275 \$ l'ensemble, taxes en sus;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition des équipements identifiés ci-dessus s'élève à 43 147 \$, taxes incluses, pour les vingt-cinq autobus;

ATTENDU QUE le coût total d'acquisition des vingt-cinq boîtes de perception et des équipements requis s'élève à 253 095 \$, taxes incluses, pour les vingt-cinq autobus 2009;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles au Règlement d'emprunt numéro 108, comme en fait foi le certificat de trésorerie 2008-277;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Philion
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon
ET RÉSOLU :

QUE la dépense de 253 095 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de vingt-cinq boîtes de perception et des équipements requis pour les autobus 2009 soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-126

Déblaiement et enlèvement de la neige au centre administratif et au Parc-o-bus Freeman

ATTENDU QUE les contrats pour le déblaiement et l'enlèvement de la neige du centre administratif et du Parc-o-bus Freeman sont expirés;

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres, par invitation, auprès de trente-trois firmes de la région, cinq soumissions dont les détails figurent au tableau comparatif préparé par le Service de l'approvisionnement, ont été reçues et ont été déposées par les firmes suivantes :

- ▶ *Coupe Gazon Outaouais*
- ▶ *Gauvreau Top Soil*
- ▶ *Paysagiste Envert & Fils*
- ▶ *Les Entreprises A.M.S.*
- ▶ *Pavage Gauvreau*

ATTENDU QUE ces soumissions sont conformes au cahier des charges et que le directeur des opérations ainsi que le chef de l'approvisionnement recommandent de retenir les soumissions les plus avantageuses présentées par la firme *Coupe Gazon Outaouais*;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-286;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Pilon
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Philion
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de déneigement pour le centre administratif soit accordé à la firme *Coupe Gazon Outaouais* au coût de 14 505 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2008-2009 et au coût de 15 634 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale de 2009-2010;

QUE le contrat de déneigement pour le Parc-o-bus Freeman soit accordé à la firme *Coupe Gazon Outaouais* au coût de 10 272 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2008-2009 et au coût de 11 401 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-127

Déblaiement et enlèvement de la neige au terminus Jean-René Monette et aux Parc-o-bus Rivermead et Saint-Dominique

ATTENDU QUE les contrats pour le déblaiement et l'enlèvement de la neige du terminus Jean-René Monette, des Parc-o-bus Rivermead et Saint-Dominique sont expirés;

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres, par invitation, auprès de trente-trois firmes de la région, cinq soumissions dont les détails figurent au tableau comparatif préparé par le Service de l'approvisionnement, et ont été reçues et déposées par les firmes suivantes :

- ▶ *Coupe Gazon Outaouais*
- ▶ *Paysagiste Envert & Fils*
- ▶ *Gauvreau Top Soil*
- ▶ *Rénovations Roch Dorion*
- ▶ *Pavage Gauvreau*

ATTENDU QUE ces soumissions sont conformes au cahier des charges et que le directeur des opérations ainsi que le chef de l'approvisionnement recommandent de retenir les soumissions les plus avantageuses présentées par la firme *Coupe Gazon Outaouais*;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-285;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Pilon
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de déneigement pour le terminus Jean-René Monette soit accordé à la firme *Coupe Gazon Outaouais* au coût de 5 023 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2008-2009 et au coût de 5 588 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2009-2010;

QUE le contrat de déneigement pour le Parc-o-bus Rivermead, incluant trottoirs et voies d'évitement, soit accordé à la firme *Coupe Gazon Outaouais* au coût de 18 625 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2008-2009 et au coût de 19 954 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2009-2010;

QUE le contrat de déneigement pour le Parc-o-bus Saint-Dominique soit accordé à la firme *Coupe Gazon Outaouais* au coût de 4 177 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2008-2009 et au coût de 4 854 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-128

Fourniture et installation d'un système de communication radio dans le cadre du projet « Sûreté »

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2008-024, adoptée le 26 mars 2008, le conseil d'administration approuvait l'entente de contribution avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de contribution pour la sûreté du transport ferroviaire voyageurs et du transport en commun (Sûreté – transit) pour les projets retenus pour les troisième et quatrième cycles;

ATTENDU QUE les projets retenus pour les troisième et quatrième cycles sont :

Troisième cycle			
Projet	Montant	Fédéral 75 %	S.T.O. 25 %
Protéger le garage et les ateliers d'entretien	524 170 \$		
Système de vidéosurveillance	48 430 \$		
Sécuriser le siège social	34 185 \$		
Total	606 785 \$	455 089 \$	151 696 \$

Quatrième cycle			
Projet	Montant	Fédéral 75 %	S.T.O. 25 %
Plan de continuité des opérations	193 715 \$		
Concilier système radio 400 MHz avec 800 MHz	183 460 \$		
Total	377 175 \$	282 881 \$	94 294 \$

Grand total	983 960 \$	737 970 \$	245 990 \$
--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

ATTENDU QUE la Société a identifié un ensemble de mesures qui doivent être mises en place afin d'améliorer les éléments de protection de la sûreté des biens de la Société et des employés;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un nouveau système de communication radio afin d'assurer l'interopérabilité avec les services d'urgence de Gatineau et Ottawa ainsi qu'avec OC Transpo;

ATTENDU QUE deux firmes ont déposé des soumissions, à savoir :

FIRMES	COÛTS
Christie & Walther de Gatineau	58 571,07 \$
Novicom de Lévis	32 162,60 \$

Taxes incluses

ATTENDU QU'après analyse de celles-ci, la firme *PGA Télécommunications Inc.*, consultant dans le présent dossier, considère que la soumission déposée par la firme *Novicom* de Lévis est non conforme;

ATTENDU QUE la mise en service du système doit être complétée avant le 31 mars 2009 et que la Direction des opérations recommande d'accepter la proposition de la firme *Christie & Walther*;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-288;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel
 APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
 ET RÉSOLU :

QUE la proposition de la firme *Christie & Walther* de Gatineau, au montant de 58 571,07 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un système de communication radio soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-129

Fourniture et installation d'un système de caméras de surveillance au centre administratif dans le cadre du projet « Sûreté »

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2008-024, adoptée le 26 mars 2008, le conseil d'administration approuvait l'entente de contribution avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de contribution pour la sûreté du transport ferroviaire voyageurs et du transport en commun (Sûreté – transit) pour les projets retenus pour les troisième et quatrième cycles;

ATTENDU QUE les projets retenus pour les troisième et quatrième cycles sont :

Troisième cycle			
Projet	Montant	Fédéral 75 %	S.T.O. 25 %
Protéger le garage et les ateliers d'entretien	524 170 \$		
Système de vidéosurveillance	48 430 \$		
Sécuriser le siège social	34 185 \$		
Total	606 785 \$	455 089 \$	151 696 \$

Quatrième cycle			
Projet	Montant	Fédéral 75 %	S.T.O. 25 %
Plan de continuité des opérations	193 715 \$		
Concilier système radio 400 MHz avec 800 MHz	183 460 \$		
Total	377 175 \$	282 881 \$	94 294 \$

Grand total	983 960 \$	737 970 \$	245 990 \$
--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

ATTENDU QUE la Société a identifié un ensemble de mesures qui doivent être mises en place afin d'améliorer les éléments de protection de la sûreté des biens de la Société et des employés;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de nouvelles caméras de vidéo surveillance;

ATTENDU QUE trois firmes ont déposé une soumission conforme;

FIRMES	COÛTS
Protectron	61 535,00 \$
Sécurmax	70 059,68 \$
Sunotech Inc.	119 071,00 \$
Taxes en sus	

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de MM. Robert Lapointe, adjoint au directeur des opérations, Pierre-Paul Racine, chef de l'approvisionnement et Jacques Lauzon, consultant, a analysé ces soumissions en fonction de la grille de pondération et d'évaluation incluse au devis d'appels d'offres;

ATTENDU QU'à la suite de cette analyse, le comité précité recommande de retenir la soumission la plus avantageuse, soit celle présentée par la firme *Sécurmax*;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-295;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion
 APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
 ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration autorise la dépense relative à la fourniture et l'installation de nouvelles caméras de vidéo surveillance pour la somme de 79 079,86 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-130

Renouvellement de contrat des assurances collectives

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les Sociétés de transport en commun, la STO peut négocier de gré à gré le renouvellement de son contrat d'assurances collectives;

ATTENDU QUE certains taux convenus à l'intérieur de la police d'assurances collectives contractée auprès de la SSQ Groupe financier expirent le 31 décembre 2008;

ATTENDU QU'un régime d'assurance flexible est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007;

ATTENDU le mandat de négocier les taux 2009 confié à la firme AON;

ATTENDU QUE suite aux discussions intervenues entre les représentants de la firme AON et ceux de la SSQ Groupe financier, une augmentation moyenne des primes pour la STO de l'ordre de 1% a été convenue;

ATTENDU QUE cette négociation s'est faite en fonction de la mise en place d'un arrangement financier sur la base de rétention;

ATTENDU QUE les taux convenus sont recommandés par nos actuaires, la firme AON, tel qu'en fait foi le document joint à la présente;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires, estimés au montant de 1 600 349 \$ sont disponibles au budget 2009, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-296;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion

APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon

ET RÉSOLU :

QUE la recommandation de la firme AON au niveau des taux de renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés de la STO avec la firme SSQ Groupe financier pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 soit acceptée;

QUE le Comité de gestion soit autorisé à mettre en place un arrangement financier sur la base de rétention pour les garanties de soins médicaux, de soins dentaires et d'invalidité de courte durée;

QU'un seuil de mise en commun de 10 000 \$ soit également mis en place pour les réclamations de médicaments et pour les réclamations hors province afin de limiter le risque à un niveau acceptable;

QUE les sommes requises pour l'exécution de ce contrat soient puisées à même le poste budgétaire «Assurances collectives»;

QUE le secrétaire soit dûment autorisé à signer au nom de la STO les modifications au contrat d'assurances collectives avec la SSQ Groupe financier.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-131

Dotation du poste d'analyste à la Direction de la planification et du développement

ATTENDU QUE le poste d'analyste à la Direction de la planification et du développement est actuellement vacant à la suite d'un mouvement de main-d'œuvre interne;

ATTENDU QUE le processus de dotation pour ce poste est amorcé;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 111 - Autorisation de délégation de certains pouvoirs du Conseil d'autorisation ne délègue pas au Comité de gestion le pouvoir d'autoriser l'embauche du personnel d'encadrement;

ATTENDU QUE la prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra au mois de novembre prochain et que le directeur de la planification et du développement souhaite que la personne retenue pour le poste d'analyste puisse entrer en fonction dans les meilleurs délais;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Phillion
ET RÉSOLU :

QUE le pouvoir d'embaucher la personne retenue pour combler le poste d'analyste à la Direction de la planification et du développement soit délégué au Comité de gestion.

Adopté à l'unanimité

CA-2008-132

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, secrétaire

Patrice Martin, président



Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la
Société de transport de l'Outaouais tenue le 29 octobre 2008

CA-2008-XXX

XXX

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat
Adjoint au directeur général et secrétaire